

ÉTUDE DE DOSSIER

Cadre 2023

La question des inégalités et du partage de la valeur est régulièrement posée et interroge tant les pouvoirs publics que les entreprises et les citoyens. Acteurs du débat économique, les banques centrales ont ainsi pu être amenées à se positionner sur cette question et entreprendre des actions concrètes à destination des publics les plus fragiles.

À partir des documents qui vous sont proposés, vous répondrez aux questions suivantes :

1. Comment les inégalités économiques sont-elles définies et mesurées et comment ont-elles évolué en France ces dernières années ?
2. Dans quelle mesure la réduction des inégalités intéresse-t-elle les banques centrales ?
3. Quelles actions sont menées par la Banque de France à destination des publics fragiles ?

Les questions sont indépendantes. Nous vous recommandons toutefois de les traiter dans l'ordre.

Il n'est pas nécessaire de recopier l'intitulé des questions.

Les réponses doivent être rédigées en langue française. Une attention particulière sera portée à la qualité de la rédaction.

LISTE DES DOCUMENTS JOINTS

1. **Selon l'Observatoire des inégalités, la France compte 4,5 millions de « riches »**
www.lemonde.fr – 01/06/2022 – 2 pages
2. **Central banks and inequality - Discours d'Agustin Carstens**
www.bis.org – 06/05/2021 – 3 pages
3. **« Mes questions d'argent », le nouveau portail d'éducation économique, budgétaire et financière lancé par la Banque de France**
www.banque-france.fr – 24/01/2017 – 2 pages
4. **Surendettement : la Banque de France forme les agents du département de l'Essonne**
www.lesechos.fr – 14/11/2022 – 1 page
5. **Monetary policy and inequality**
www.ecb.europa.eu – 02/2021 – 8 pages
6. **Un enjeu social, citoyen et économique**
www.revue-banque.fr – 25/11/2022 – 4 pages
7. **Frais bancaires : une facture à la baisse pour les clients fragiles**
www.lesechos.fr – 22/06/2022 – 3 pages
8. **Les inégalités de revenus se sont stabilisées en France en dépit des crises**
www.observationsociete.fr – 17/10/2022 – 2 pages
9. **La Banque de France met en place un numéro unique pour aider les personnes en difficulté financière**
www.capital.fr – 23/11/2022 – 2 pages

Selon l'Observatoire des inégalités, la France compte 4,5 millions de « riches »

L'association a créé son propre seuil de richesse, avec un niveau de revenus fixés à 3 673 euros par mois pour un adulte seul. Cette méthode désigne une tranche favorisée de 7,3 % de la population.

Qui est riche, en France ? La pudeur empêche souvent de l'admettre pour soi et c'est toujours un autre, celui qui gagne plus. Pour l'Observatoire des inégalités, qui publie, ce 1^{er} juin 2022, deux ans après la première édition, son nouveau rapport sur « Les riches en France », la France en compte 4,5 millions, soit 7,1 % de la population.

« Le public des riches est peu étudié, constate Louis Maurin, fondateur et animateur de cette association. Il existe bien un seuil de pauvreté, avec des indicateurs de privation matérielle : pourquoi l'Insee ne publierait pas un seuil de richesse ou de fortune avec des indicateurs de condition de vie aisée, comme cela existe en Allemagne ? », interroge-t-il. L'Observatoire des inégalités a donc créé son seuil de richesse, de deux fois le salaire médian, soit 3 673 euros par mois (prestations sociales comprises et impôts déduits) pour un adulte seul ; 5 511 euros pour deux adultes ; et 7 713 euros pour une famille avec deux enfants de moins de 14 ans, selon son barème 2022 sur la base des revenus de 2019.

Le seuil de 3 673 euros, choisi par l'Observatoire des inégalités, peut paraître bas, plus proche de l'aisance que de la richesse, mais celui des 10 % les plus riches se situe au-dessous, à 3 328 euros par mois ; pour les 5 % les plus riches, il est à 4 156 euros ; pour les 1 % (soit 630 000 personnes), à 7 180 euros ; à 17 538 euros pour les 0,1 % ; et à 54 497 euros par mois pour les 0,01 %. À titre de comparaison, 7,3 % des Allemands vivent avec plus de 4 052 euros par mois, pour une personne seule, soit un montant proche.

« Outil imparfait »

« L'outil du “seuil de richesse” est imparfait et ne prend, par exemple, pas en compte le poids du logement, pas plus d'ailleurs que le seuil de pauvreté, fait remarquer M. Maurin. La situation d'un propriétaire qui a déjà remboursé son crédit n'a pourtant rien à voir avec celle d'un locataire au lourd loyer ou d'un jeune accédant endetté. » Pour définir la richesse, estime-t-il, « il faudrait enrichir cette notion de seuil d'indicateurs de conditions de vie, par exemple posséder une résidence secondaire, partir en vacances à l'étranger, employer du personnel, tout comme le seuil de pauvreté s'assortit déjà d'une liste de privations matérielles comme ne pas partir en vacances, devoir sauter des repas ou renoncer à des soins... »

La proportion de 7,1 % de la population bien dotée, selon les calculs de Pierre Madec, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques, est d'ailleurs en recul. Elle était de 8,6 % de 2010, et 745 000 « riches » se sont donc évaporés. « Pour eux, la période la plus faste semble révolue, analyse Anne Brunner, directrice des études de l'Observatoire des inégalités. Le niveau de vie des 10 % des personnes les plus aisées avait augmenté quasiment sans interruption entre 1998 et 2008, avec un gain annuel moyen de 13 000 euros sur la période », soit une progression de 27 % de leurs revenus, bien supérieure à celle des classes moyennes et populaires. Puis, la crise financière de 2008 a interrompu cet âge d'or et, en 2019, les 10 % les plus riches retrouvent le même niveau de vie qu'en 2009.

Les données manquent pour les années 2020 et 2021, mais il est probable que l'enrichissement des riches ait repris sa marche, grâce au retour des généreux dividendes distribués par les entreprises dont ils sont parfois actionnaires et aux réformes fiscales voulues par Emmanuel Macron, adoptées dès 2017. La transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune en impôt sur la seule fortune immobilière et, surtout, la réduction de la taxation des produits financiers désormais soumis au prélèvement forfaitaire unique, bien plus favorable que le barème de l'impôt sur le revenu, ne bénéficient qu'aux « super-riches ».

Selon l'étude de l'Institut des politiques publiques sur l'impact redistributif de ces mesures, parue en novembre 2021, 5 % des plus pauvres n'en ont, en effet, rien retiré ; le milieu de l'échelle des revenus, soit environ 1 800 euros mensuels, y a gagné 200 euros par an ; les 30 % les plus riches, 500 euros ; et les 1 %, 3 500 euros.

L'importance du patrimoine

L'écart entre riches et pauvres se mesure aussi par celui de leurs patrimoines, miroir grossissant des inégalités puisqu'il traduit, pour les premiers, le cumul des gains acquis par épargne et héritage, pour les seconds, l'insécurité de ne rien posséder ou presque. L'Observatoire des inégalités fixe donc son « seuil de fortune » à 490 000 euros par ménage, trois fois le patrimoine médian (163 000 euros). Il concerne 4,5 millions de ménages soit 15,5 % de la population.

Le patrimoine (brut, sans déduire les dettes) des plus riches a, là encore, plus que doublé, entre 1998 et 2010, pour les 10 % les plus fortunés, passant de 552 700 euros à 1,243 million d'euros, inflation déduite, pour se stabiliser, en 2018, à 1,28 million d'euros. La classe des plus fortunés est toujours aussi hétérogène, le patrimoine moyen des 1 % les plus riches atteignant, lui, 4,3 millions d'euros, soit 86 300 euros de plus qu'en 2010.

De telles fortunes sont évidemment acquises par l'épargne et, de plus en plus souvent, par héritage. Selon les travaux de l'économiste Thomas Piketty (*Le capital au XXI^e siècle*, Seuil, 2013), deux tiers du patrimoine de l'ensemble des ménages proviennent de l'héritage, une proportion qui avait fondu de moitié entre la seconde guerre mondiale et les années 1970 avant de repartir à la hausse, depuis.

« *Les Français connaissent mal les règles de taxation des successions, bien moins lourdes que ce qu'ils croient*, remarque Louis Maurin. *Et cette ignorance alimente leur opposition majoritaire à toute hausse des droits de succession.* » Certes, 54 % des ménages de plus de 60 ans ont, au cours de leur vie, reçu un héritage, mais son montant est, dans les deux tiers des cas, inférieur à 30 000 euros et dans 87 % des cas inférieur à 100 000 euros, et il échappe donc à toute taxation. Or, si l'on additionne tous les moyens légaux de faire échapper son legs à l'impôt, un couple avec deux enfants peut leur transmettre intégralement 1,228 million d'euros.

Chaque parent peut, en effet, donner 100 000 euros, par période de quinze ans, à chaque enfant (soit, dans cet exemple, un total de 400 000 euros) ; toute succession bénéficie de 100 000 euros d'abattement par parent et par enfant (400 000 euros) ; les sommes épargnées sur un contrat d'assurance-vie sont, à condition de les avoir conservées huit ans et de les verser avant l'âge de 70 ans, exonérées d'impôt à concurrence de 150 000 euros par enfant (300 000 euros) ; enfin, les autres dons familiaux en argent sont exonérés jusqu'à 32 000 euros par enfant et par parent (128 000 euros). Mais moins de 4 % des ménages détiennent une telle fortune, et l'Observatoire des inégalités réclame donc que soient revues ces règles qui, selon lui, ne jouent pas leur rôle redistributeur.

Isabelle Rey-Lefebvre

Central banks and inequality

Remarks by Agustín Carstens
General Manager, Bank for International Settlements

Markus' Academy, Princeton University's Bendheim Center for Finance,
Basel, 6 May 2021

Introduction

Thanks very much for inviting me to give this lecture. It is a pleasure to be here virtually today and share with you my thoughts on how central banks can best contribute to a more equal society.

Central banks are concerned about inequality. As public institutions, their end goal is to ensure economic conditions that support the well-being of citizens. I will argue that, over the long run, inequality is not a monetary phenomenon, though central banks' actions can have an impact on the distribution of wealth and income over shorter horizons. Prolonged periods of high inflation and recessions can hurt the economy and disproportionately hit the most disadvantaged. Therefore, the best contribution monetary policy can make to an equitable society is to try to keep the economy on an even keel by fulfilling its mandate. Governments can reduce inequality through more direct fiscal and structural policies.

In this lecture, I will review the recent trends of rising inequality and ask why central banks have engaged in this debate only after the Great Financial Crisis (GFC) – more than two decades after the trend increase in inequality picked up. I will argue that both the actions needed to achieve the mandated objectives, and the interaction between monetary policy and inequality, have become increasingly complex over time. This is due to a change in the nature of the business cycle. Two characterising features of this change – particularly since the GFC – are low and less responsive inflation, and financial factors playing a more prominent role in amplifying economic fluctuations.

The focus of my lecture will be on monetary policy in its macro stabilisation role. The nature and precise interpretation of central banks' mandate in this regard has evolved historically. These days it is primarily interpreted as limiting business cycle fluctuations – measured in terms of output and employment – and delivering low and stable inflation. And low and stable inflation is rightly seen as a necessary condition to maximise output and employment sustainably over time.

But there is another necessary condition for macroeconomic stability: financial stability. While most central banks do not have financial stability as a separate objective in their monetary policy mandates, changes in the business cycle have brought it to the fore. In a narrow sense, creating conditions for financial stability means mitigating the likelihood and severity of events such as banking and financial crises and the large output losses they bring about. But in a broader sense financial stability relates to financial factors as amplifiers of business cycle fluctuations and, as such, forces that can stand in the way of achieving monetary policy objectives. For this reason, I will include financial stability under the broader objective of stabilising economic activity.

Inequality has been on the rise, as recognised by central banks

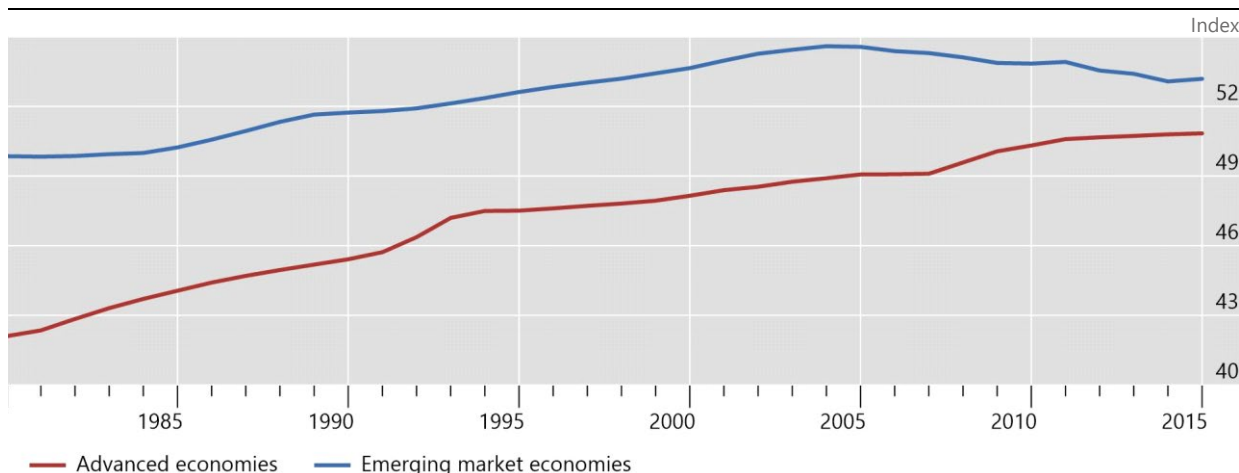
Distributional issues have gained prominence in the public debate over the past decades, as the two main dimensions of economic inequality – income and wealth – have been on an upward trend. Graph 1 displays a popular measure of income dispersion among the population – the pre-tax and transfers Gini coefficient – and shows that it has been rising since the 1980s. A similar – although less steep – trend emerges when looking at measures of wealth inequality.

While income inequality has remained consistently higher in emerging market economies (EMEs) than in advanced economies (AEs) throughout the period, it has seen a much steeper increase in AEs. The increase has not only been more modest in EMEs, it has even partially reversed over the last 10 years. A concrete example to show the recent rise in income inequality is the case of the United States, where the share of income held by the top 1% of the population grew from 11% in 1986 to 19% in 2019.

Importantly, the trend in inequality is largely the outcome of long-run structural forces, widely explored and documented in the literature. Among those, technological change, globalisation and institutional changes have played a major role during the past decades. These forces are largely independent of and insensitive to monetary policy, so the trends to which they contribute are best corrected by public policies, particularly fiscal policies.

Gini index based on pre-tax, pre-transfer income

Graph 1



Defined as the amount of money coming into the household pre-tax, excluding government cash or near-cash benefits. The series are weighted averages of AEs and EMEs calculated based on GDP (PPP) with fixed 1980 weights. AEs = CA, DE, FR, GB, IT, JP and US; EMEs = BR, CN, IN and ZA.

Sources: Standardized World Income Inequality Database (SWIID); national data; BIS calculations.

Central banks are fully aware of the growing prominence of inequality in the public debate. Inequality is part of the environment in which monetary policy is set, and central bankers have to reflect it in their decisions. For instance, rising inequality affects monetary policy decisions to the extent that it weakens the transmission of monetary policy. Households with relatively higher income and wealth typically have a lower tendency, or marginal propensity, to consume and tend to react less to changes in policy rates. Therefore, monetary policy has to act more forcefully to provide the same economic stimulus in a more unequal economy, as supported by recent BIS research.¹

¹ See the forthcoming BIS *Annual Economic Report 2021*.

Central banks' increasing attention to inequality is seen in Graph 2. It shows how the share of a sample of central bankers' speeches mentioning the words "inequality" and "distributional impact of monetary policy" has grown over time. In line with differences across countries in inequality trends, references to inequality are less common in EMEs.

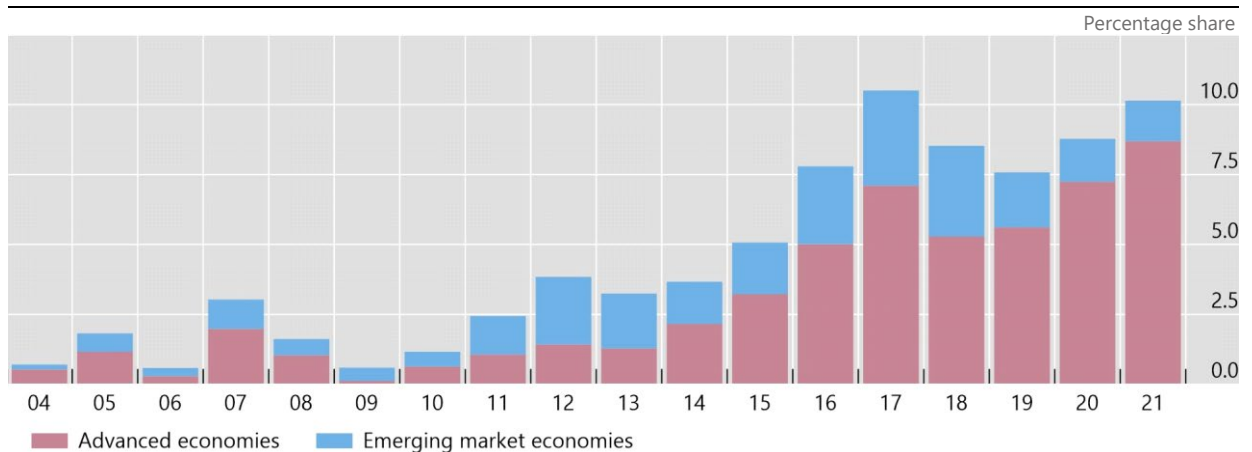
The references to inequality in central bank communications to a large extent mirror concerns by some observers that by keeping interest rates very low and purchasing financial assets, central banks are creating conditions for income gain amongst those who already have a greater portion of wealth. Indeed, house prices and stock market indices has been rising since the GFC. One consequence is that households which hold more equity in their portfolios – typically the very wealthy (top 1% or even top 0.1% of the wealth distribution) have made large capital gains. To be sure, this partly reflects the intended effect of monetary policy, as the higher valuations stem from an effective transmission of monetary policy. Yet the main losers are younger households, which may be increasingly excluded from access to property markets, and pensioners, whose interest income on bond portfolios shrinks.

These criticisms generally fail to cite the reason why accommodative monetary policies were deployed in the first place: to avoid a depression, and then to support the recovery. The alternative scenario would have had markedly worse consequences for employment and inequality. Many more jobs would have been lost. And these jobs benefit all, including the young and low-skilled households which suffer from higher and more cyclical unemployment.

This suggests that discussing monetary policy and inequality calls for a comprehensive approach: we need to consider the link between monetary policy and macroeconomic stability more generally, and do so against the context of policy mandates. Once we do so, it becomes clear that delivering on central banks' mandate of ensuring macroeconomic stability provides the best foundation for an equitable society. Let me now elaborate on why.

References to "inequality" in central bankers' speeches

Graph 2



Speeches of central bankers mentioning the keyword "inequality" and "distributional consequences/impact of monetary policy" expressed as a share of all central bankers' speeches in the BIS database. Data until February 2021.

Sources: BIS; BIS calculations.

(...)



Paris, le 24 janvier 2017

**« MES QUESTIONS D'ARGENT », LE NOUVEAU PORTAIL
D'ÉDUCATION ÉCONOMIQUE, BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE
LANCÉ PAR LA BANQUE DE FRANCE**

La stratégie nationale d'éducation financière, initiée par le Gouvernement, a pour objectif de permettre à chaque Français de bénéficier des connaissances économiques, budgétaires, et financières, nécessaires aux décisions du quotidien.

Désignée par le ministère des Finances comme opérateur national de cette stratégie, en avril 2016, la Banque de France a pour mission de la traduire par des actions concrètes auprès du grand public, des enseignants et des travailleurs sociaux, sur l'ensemble du territoire.

Première étape de cette stratégie, la Banque de France lance aujourd'hui un nouveau portail « **Mes questions d'argent** ». Il résulte d'une étroite collaboration avec une vingtaine d'acteurs associatifs, institutionnels et professionnels. Ce portail couvre plus d'une centaine de thématiques et propose des informations neutres et pédagogiques, qui permettent, notamment, de mieux appréhender la gestion d'un compte bancaire, d'un budget, de l'épargne et des crédits... Il fait le lien avec les contenus sélectionnés des sites internet des différents partenaires, et des acteurs qui accompagnent les publics en situation de fragilité financière.

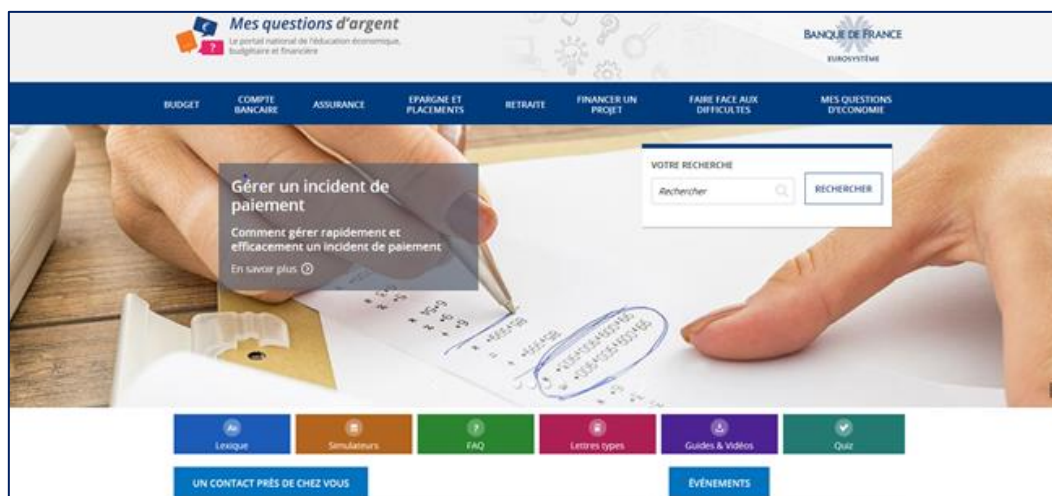
Selon un sondage réalisé en septembre 2016*, 85 % des Français n'ont pas bénéficié d'enseignements d'éducation budgétaire et financière, que ce soit à l'école, à l'université, dans leur entreprise ou dans un institut spécialisé. Or, au cours de leur vie, 43 % d'entre eux ont ressenti le besoin de recevoir ce type d'enseignement et 65 % pensent que, si demain l'éducation financière et budgétaire était effectivement enseignée à l'école, cela permettrait de faire reculer le surendettement et les situations de fragilité financière.

Afin de relayer l'information localement, la Banque de France s'appuiera sur son réseau en région pour sensibiliser les enseignants et les travailleurs sociaux au contenu du portail internet et à ses outils pédagogiques.

Pour visiter ce portail : <https://www.mesquestionsdargent.fr/>

*Sondage réalisé par l'IFOP pour le ministère de l'Économie et des Finances en septembre 2016 « Éducation financière : connaissances et pratiques des Français »

Page d'accueil du portail « Mes questions d'argent »



Les partenaires ayant participé à l'élaboration du portail « Mes questions d'argent » :

Institutionnels et assimilés : Autorité des marchés financiers (AMF) ; Banque de France ; Comité consultatif du secteur financier (CCSF) ; Institut national de la consommation (INC) ; Ministère des Affaires sociales, de la Santé, et des Droits des femmes ; Ministère de l'Agriculture ; Ministère de l'Économie et des Finances ; Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) ; Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS).

Associations : Consommation logement cadre de vie (CLCV) ; CRESUS Fédération ; Croix-Rouge française ; Famille rurales ; Finance & Pédagogie ; France ESF ; La Finance pour tous (IEFP) ; Secours catholique ; UFC Que Choisir ; Union nationale des associations familiales (UNAF).

Fédérations professionnelles : Association nationale des conseils financiers (ANACOFI) ; Association française des sociétés financières (ASF) ; Fédération bancaire française (FBF) ; Fédération française de l'assurance (FFA).



A propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous [f](#) [t](#) [in](#) [y](#)

Contact Presse :

Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00

Surendettement : la Banque de France forme les agents du département de l'Essonne

Le Conseil départemental de l'Essonne et l'antenne locale de la Banque de France viennent de conclure un partenariat pour former les travailleurs sociaux à mieux appréhender le surendettement. Les agents du conseil départemental siègent en effet à la commission de surendettement.

Pour mieux faire face aux situations dramatiques engendrées par le surendettement (800.000 personnes en France), le département de l'Essonne a décidé de confier à la Banque de France la formation de ses travailleurs sociaux. Un partenariat vient d'être conclu entre les deux institutions. Il s'agit du premier accord de ce type en Île-de-France.

Les agents du conseil départemental siègent à la commission de surendettement, et sont même chargés de l'instruction des dossiers. La commission de surendettement des ménages est un service public mis en œuvre par la Banque de France pour permettre aux personnes de retrouver une situation financière stable. « Ce protocole de partenariat va nous permettre d'être plus efficace pour aider les populations les plus fragiles. Nous souhaitons notamment pouvoir simplifier leurs démarches et ne pas avoir peur du terme de surendettement », souligne Dany Boyer, vice-présidente du département chargée de la solidarité et de l'insertion.

Droits bancaires des personnes fragiles

Les formations de la Banque de France doivent aider les agents du département à mieux connaître, et mieux faire connaître aux personnes fragiles, leurs droits en matière financière. Il s'agit notamment de rappeler l'existence d'un droit au compte bancaire. Disposer d'un compte est aujourd'hui indispensable pour s'insérer dans la société (percevoir un salaire, payer des factures, etc.).

La formation doit aussi permettre aux agents de délivrer des conseils d'éducation financière. Il s'agit notamment d'aider les publics fragiles à mieux résister aux arnaques et aux tromperies. Des conseillères en économie sociale et familiale du département assurent déjà un suivi individuel des familles pour leur prodiguer des conseils de gestion de leurs budgets.

En France, près de la moitié des 800.000 surendettés ne font l'objet d'aucun accompagnement. 120.960 situations (dont plus de 17.000 en Île-de-France) ont été examinées par les commissions de surendettement de la Banque de France en 2021.

Alain Piffaretti

Monetary policy and inequality

Prepared by Maarten Dossche, Jiří Slačálek and Guido Wolswijk

Published as part of the [ECB Economic Bulletin, Issue 2/2021](#).

1 Introduction

The issue of economic inequality began to receive increased attention after the global financial crisis. During that period, the increase in unemployment, the heterogeneous evolution of house and stock prices, and the fall in interest rates all affected households in very different ways. Income and wealth inequality has risen in most advanced economies since the early 1980s, with some countries now seeing levels comparable to those recorded at the start of the 20th century, raising increasing concerns regarding the political and economic consequences of that trend.^[1]

More recently, there has also been a greater focus on the interaction between monetary policy and inequality. In response to the global financial crisis, monetary policy embarked on a prolonged period of monetary accommodation, with unconventional measures (such as forward guidance and asset purchases) being used to lower and flatten the yield curve. As such measures tend to have a larger impact on the price of long-term assets than changes in short-term interest rates, this has given rise to concerns that monetary policy is mainly benefiting wealthier households.^[2] In addition, given the growing recognition that the pass-through of monetary policy is dependent on the distribution of income and wealth, central banks have begun to pay more attention to the heterogeneity of households.^[3] These developments have been supported by a wealth of new academic research on the role that household heterogeneity plays in the transmission of macroeconomic shocks and policies.^[4]

This article reviews the latest evidence on economic inequality and its interaction with monetary policy, with a particular focus on the euro area. Section 2 analyses both secular trends and cyclical fluctuations in the distribution of income and wealth in the euro area (a distinction that matters, since the interaction between monetary policy and inequality is arguably fairly cyclical in nature). Section 3 then considers the channels through which monetary policy may affect the distribution of income and wealth, looking at them from both a theoretical and an empirical perspective. Section 4 looks at how heterogeneity in household income and wealth affects the transmission of monetary policy to household spending. And Section 5 summarises the implications of these findings for monetary policy, as well as considering a number of aspects that require further research.

2 Analysis of trends and cycles in inequality

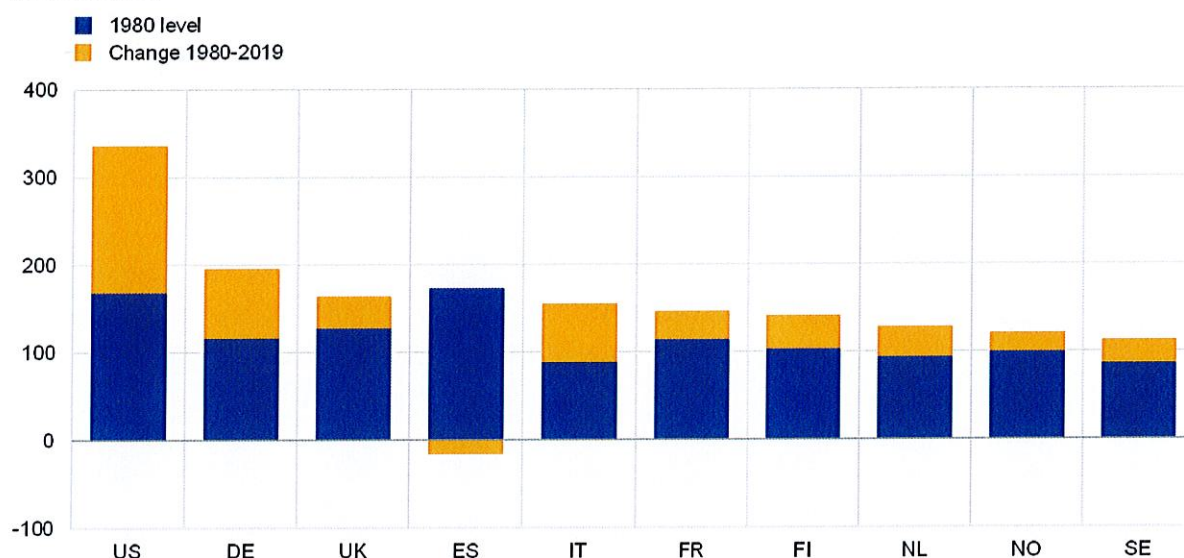
Secular trends in income and wealth inequality

In most advanced economies, income inequality has increased since the 1980s. This trend is illustrated by Chart 1, which shows the pre-tax national income of the top 10% of households as a percentage of the pre-tax national income of the bottom 50% of households. We can see that income inequality is substantially higher in the United States than it is in the European countries in that chart. What is more, the United States also saw the strongest increase over the period 1980-2019. By contrast, the three Nordic countries (Finland, Norway and Sweden) have relatively low levels of income inequality. It is also noticeable that only one country – Spain – saw a decline in income inequality over the period in question.

Chart 1

Income inequality 1980-2019

(percentages)



Source: World Inequality Database.

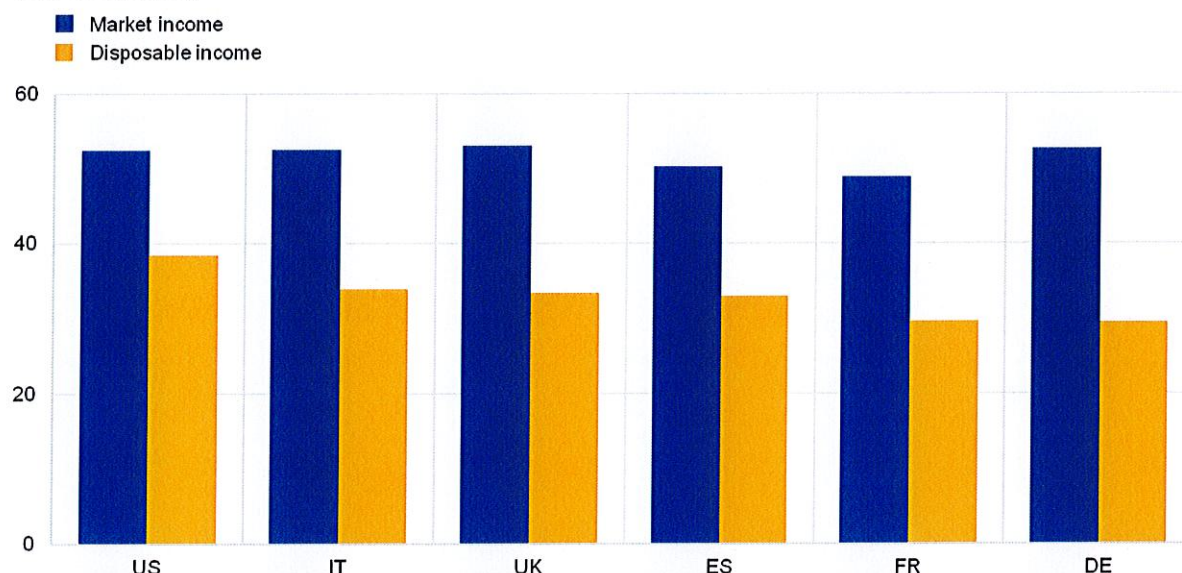
Notes: This chart shows the pre-tax national income of the top 10% of households as a percentage of the pre-tax national income of the bottom 50% of households. Pre-tax national income is defined as the sum of all pre-tax personal income flows accruing to owners of labour and capital, before taking account of the operation of tax/transfer systems, but after taking account of the operation of pension systems.

Income taxation and government transfers have a dampening effect on income inequality, with the precise nature of that impact varying across countries on the basis of their tax systems. If we compare the distribution of disposable income with that of market income for the four largest euro area countries, the United Kingdom and the United States (Chart 2), the dampening effect of direct taxation (e.g. via progressive income taxes) and transfers is evident. The degree of income inequality is indicated by the Gini coefficient, which measures the extent to which the distribution of income among individuals/households deviates from a perfectly equal distribution, with a value of 0 indicating absolute equality and a value of 100 signalling full inequality (whereby the top income group receives all income). Most notably, we can see that the amount of income redistribution carried out by the government is far higher in the European countries (average decline of 20 basis points in the Gini coefficient) than it is in the United States (decline of 14 basis points). However, it is not clear, a priori, to what extent the higher degree of redistribution in Europe can explain the more limited *increase* in income inequality in the European countries in question (as shown in Chart 1). Two recent studies concluded that the difference between Europe and the United States in terms of the increase in income inequality is driven mainly by market income – i.e. income *before* redistribution.^[5]

Chart 2

Reduction of Gini coefficients through governments' direct taxes and transfers

(Gini coefficients)



Source: Standardized World Income Inequality Database, versions 8 and 9.^[6]

Notes: This chart is based on data for 2017. Market income is broadly defined as income before tax and transfers; disposable income is defined as income after tax and transfers that is available for spending and saving.

Consumption is substantially less concentrated than net wealth, which may suggest that economic well-being is more evenly distributed than wealth. Consumption inequality is sometimes regarded as a better indicator of the standard of living and welfare than income or wealth-based measures.^[7] As Chart 3 shows, the Gini coefficient of consumption expenditure is typically lower than that of disposable income, reflecting the fact that higher-income households have a higher saving rate. The recent rise in wealth inequality has been shown to be a result not only of higher (gross) saving rates, but also of higher returns for wealthier households, suggesting that greater concentration of capital income may be an important driver of wealth inequality.^[8] The Gini coefficient of net wealth, which is defined as assets (housing, deposits, bonds, equity, etc.) minus liabilities (mortgages, personal loans, etc.), is almost double that of consumption.

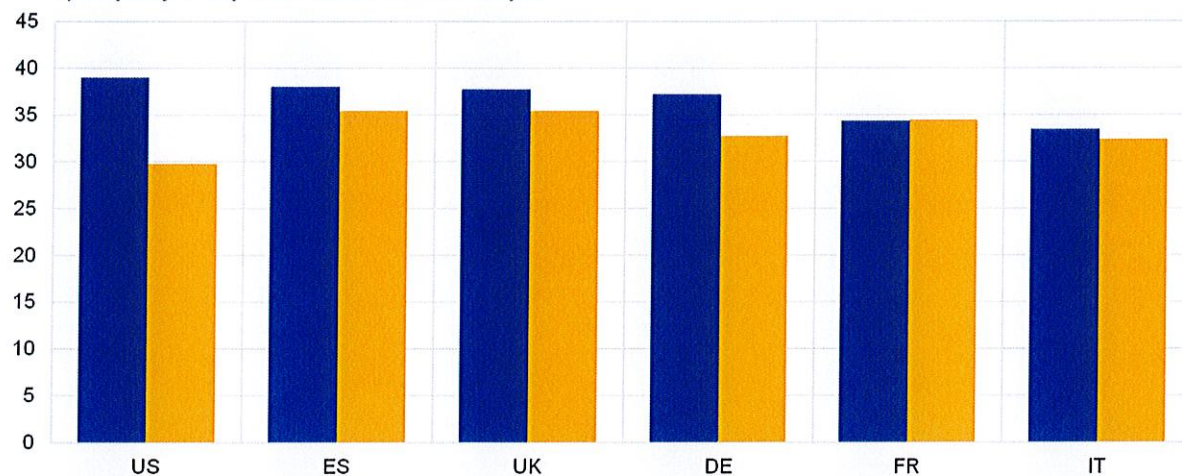
Chart 3

Gini coefficients of disposable income, consumption and net wealth

(Gini coefficients)

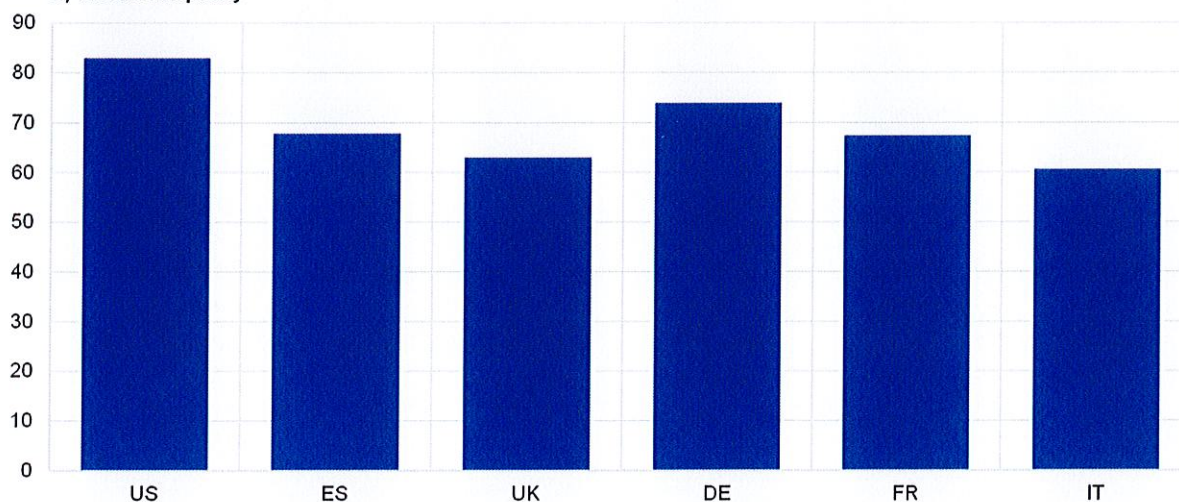
- Disposable income
- Consumption expenditure

a) Inequality in disposable income and consumption



- Net wealth

b) Wealth inequality



Sources for panel a: Standardized World Income Inequality Database, versions 8 and 9 (net income), for the United States; World Income Inequality Database for consumption in Italy; Eurostat (based on EU Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)) for all other data.

Sources for panel b: 2020 ECB Household Finance and Consumption Survey (HFCS) for euro area countries; UK Office for National Statistics for the United Kingdom; World Inequality Database (net personal wealth) for the United States.

Note on panel a: Data for European countries relate to the latest available EU-SILC reference year, which is between 2013 and 2018. Note on panel b: All data relate to 2017.

The main factors driving increases in inequality include globalisation, technological progress and changes in taxation. Globalisation and skill-biased technological change have adversely affected the wages and employment of lower-skilled labour and benefited higher-skilled labour and owners of capital.^[9] At the same time, declines in the progressivity of the tax system have contributed

to increases in post-tax inequality.^[10] A recent study summarised potential drivers of inequality at the various economic stages – i.e. policies in the pre-production stage focusing on people entering the workforce (e.g. as regards access to education or the job market), production policies affecting workers (e.g. as regards unionisation or the minimum wage), and post-production policies redistributing income.^[11] Its findings suggest that the rise in income and wealth inequality has been driven mainly by structural policies (e.g. policies on education, taxation and market regulation).

Excessive inequality may entail macroeconomic costs and dampen economic growth. For example, to the extent that it reflects inequality of access to education or finance, economic growth may suffer as a result of the economy failing to use its full potential. Moreover, aggregate demand may be depressed as a result of higher-income households having a lower propensity to consume.^[12] Indeed, empirical studies seem to conclude that very high levels of inequality may well curb economic growth in advanced economies.^[13] However, while redistributive policies (e.g. higher tax rates) may limit the degree of inequality, they may also cause distortions that reduce overall welfare. Thus, the socially optimal degree of economic inequality is not easy to determine, reflecting the complex nature of the interaction between its various drivers.

Monetary policy is not likely to be a substantial driver of increases in inequality, but it should not ignore them either. Advanced economies have tended to adopt fairly similar monetary policy strategies in the period since the 1980s, so it seems unlikely that monetary policy is helping to drive the cross-country variation that has been observed. Nevertheless, monetary policy may still need to take those developments into account, especially if they consistently depress aggregate demand or place downward pressure on the natural rate of interest.^[14] Governments have instruments at their disposal that are better suited to addressing excessive levels of inequality, such as taxation (e.g. progressive taxes on income, wealth and inheritance), transfers, market regulation, and access to education and health services.

Inequality and the business cycle

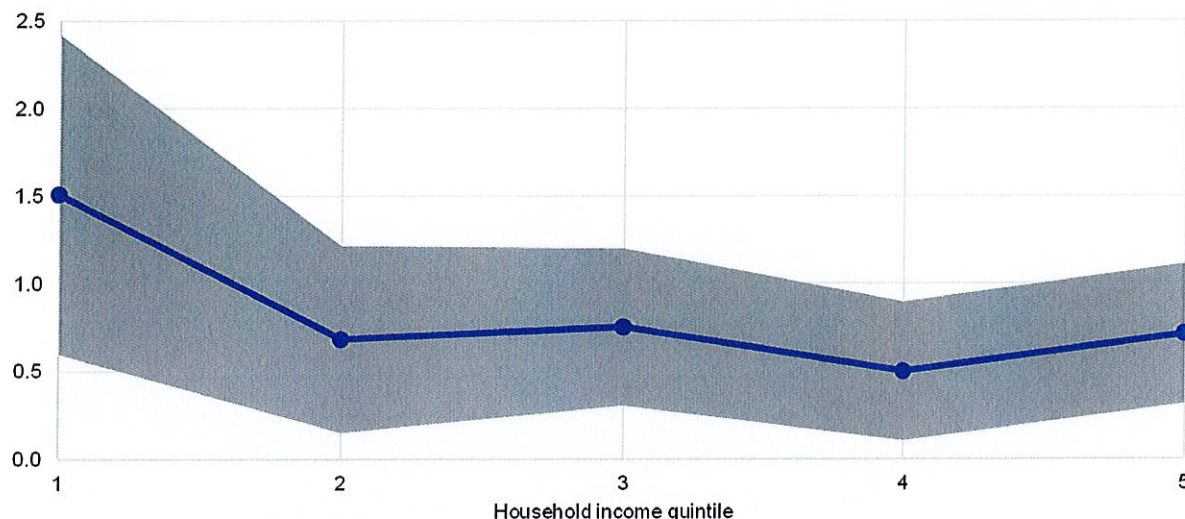
The cyclicity of income inequality differs across countries, while wealth inequality tends to be procyclical. While lower-income households tend to be more affected by recessions as a result of the greater sensitivity of their labour income (see below), higher-income households tend to be more exposed to the business cycle as a result of capital income (e.g. profits) making up a larger percentage of their total income. Since the distribution of labour and capital income differs across countries, the cyclicity of income inequality can also differ.^[15] Wealth inequality, on the other hand, tends to be mostly procyclical. The procyclicality of profits and equity prices means that equities are not conducive to smooth consumption over the business cycle. With only wealthier households being willing to shoulder such risk (in exchange for a risk premium), that procyclicality helps to explain both the limited levels of participation in the stock market and the substantial equity premium.^[16] Consequently, the cyclical properties of certain asset prices can become a longer-term determinant of wealth inequality.

The cyclical sensitivity of earnings differs across households, which gives macroeconomic stabilisation policies a role to play in averting longer-term increases in inequality. Chart 4 reports “worker betas” for the euro area, which measure the elasticity of labour income in relation to changes in aggregate GDP growth.^[17] As the chart shows, the labour income of workers in lower-income households is more sensitive to changes in GDP growth (see also Box 1, which focuses specifically on the coronavirus (COVID-19) crisis). For those workers, the welfare costs of business cycles are likely to be substantial, especially as they are less able to smooth consumption as a result of their tighter liquidity and credit constraints. Overall, the cyclical behaviour of earnings suggests that macroeconomic stabilisation policies – whether monetary or fiscal – can play an important role in dampening cyclical increases in income inequality. To the extent that cyclical job losses lead to persistent or even permanent scars on people’s labour market opportunities, these policies can also help to mitigate income and wealth inequality in the longer term.^[18]

Chart 4

“Worker betas” across the income distribution in the euro area

(income elasticity of individual workers in relation to GDP growth)



Source: “[Household income risk over the business cycle](#)”, *Economic Bulletin*, Issue 6, ECB, 2019.

Notes: This chart is based on average data for Germany, Spain, France and Italy. It indicates the estimated elasticity of labour income in response to changes in aggregate GDP growth across the household income distribution. Individuals are sorted into income quintiles on the basis of their household income in the two previous years to avoid any spurious correlation between exposure and sorting. Household income is based on EU-SILC variable HY020 (total disposable household income) in the longitudinal data file, with the EU-SILC longitudinal data file clone from the GSOEP being used for Germany. The grey shading indicates 95% confidence intervals.

Box 1

COVID-19 and income inequality in the euro area

Prepared by Maarten Dossche, Aleksandra Kolndrekaj and Jiří Slačálek

While the COVID-19 pandemic has severely reduced the economic well-being of all households, its effects have varied depending on households' occupations and the structure of their expenditure. This box presents evidence for the euro area on the basis of household-level data on labour income, consumption and saving.

The adverse implications for labour income have been particularly pronounced for younger workers, women and households with lower levels of income. Panel a of Chart A shows, for each age category, the percentage of total employees that work in sectors which have been directly affected by the lockdown restrictions imposed on account of the virus.^[19] Those measures have particularly affected sectors where physical distancing rules are difficult to follow, such as hospitality, travel, arts and entertainment. Panel a documents two findings: first, that employees in lockdown-affected sectors are more likely to be younger workers, with the pandemic having an especially strong impact on employees under the age of 25; and second, that women are substantially more likely to work in sectors that have been affected by the lockdown (a finding that holds across nearly all age brackets).

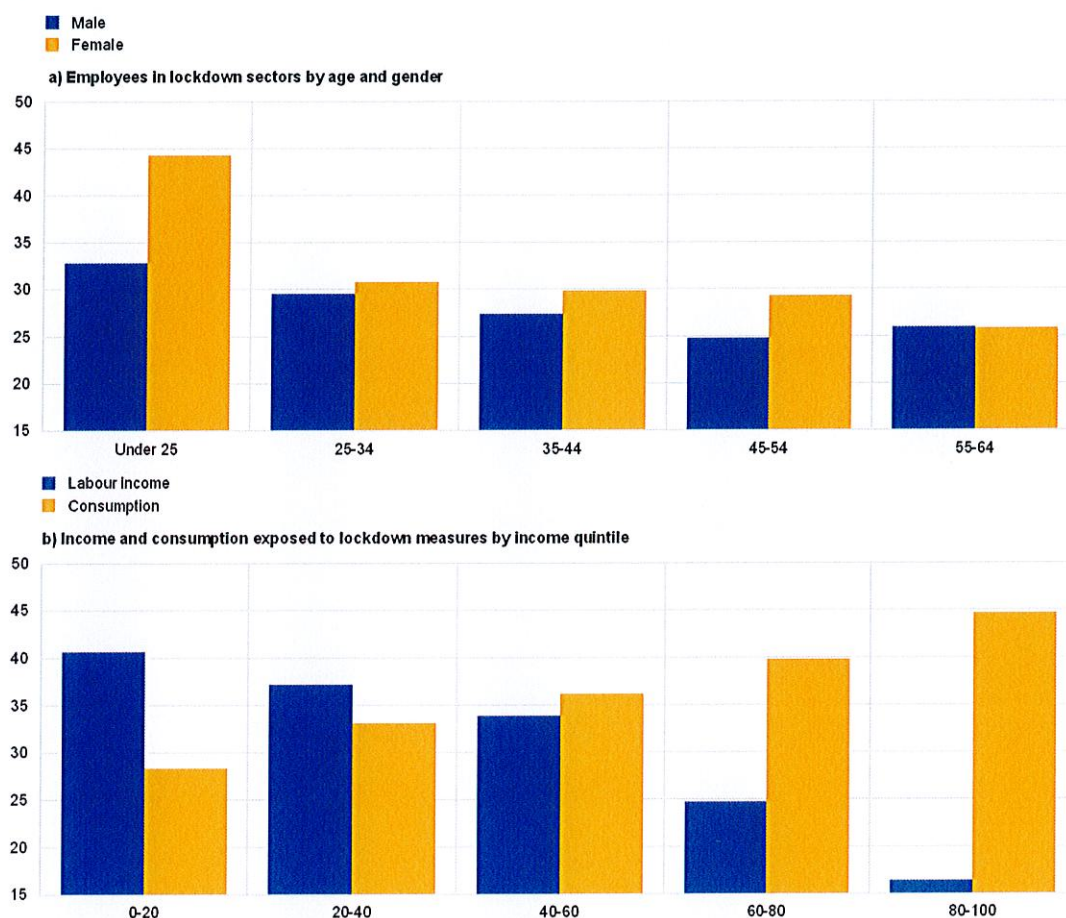
Correspondingly, as panel b shows, the effect of COVID-19 is regressive across the income distribution, with the unemployment risk being skewed towards households in lower quintiles. These results are consistent with evidence from other countries indicating that the

pandemic is likely to aggravate household inequality. For example, several studies conducted in the United States and the United Kingdom have shown that the percentage of employees working in sectors affected by lockdown measures is particularly high for individuals in the lower part of the income distribution.^[20] As a result, the pandemic is likely to amplify existing income inequalities, in line with the findings for previous pandemics.^[21]

Chart A

Impact of COVID-19 broken down by age, gender and income quintile

(percentages)



Source for panel a: EU-SILC (2017 data for Ireland and Slovakia; 2018 data for all other countries). Sources for panel b: EU-SILC (2017 data for Ireland and Slovakia; 2018 data for all other countries) and Eurostat Household Budget Survey.

Notes on panel a: This panel shows, for each age category, the percentage of total employees (broken down by gender) that are working in lockdown sectors. The following sectors are considered to be subject to lockdown measures: wholesale and retail trade, and repair of motor vehicles and motorcycles; transport and storage; accommodation and food service activities; and arts, entertainment and recreation (sectors G, H, I and R respectively in the Statistical Classification of Economic Activities in the European Community (NACE classification)).

Notes on panel b: This panel shows, for each income quintile, the percentage of total income and consumption that is exposed to lockdown measures. Exposed consumption includes spending on restaurant food, transport services, holidays, hotels and cultural services, as well as postponable spending (such as purchases of motor vehicles, clothing, footwear, furnishings and furniture).

In contrast to labour income, the decline in household consumption has been particularly pronounced in the upper parts of the income distribution, with high-income households strongly reducing their spending on non-essentials, which make up almost 45% of the total expenditure of households in the top quintile.^[22] Those households have made a disproportionate contribution to the substantial increase seen in the aggregate saving rate, both because goods and services affected by lockdown measures make up a larger percentage of their total consumption, and because their income has been less affected.

Fiscal policies, combined with the ECB's monetary policy measures, have helped to mitigate the economic fallout from the COVID-19 crisis. While the ECB's accommodative monetary policy has ensured favourable financing conditions for the whole economy, targeted fiscal transfers (e.g. job retention schemes) have softened the blow for those households that have been most affected.

3 Monetary policy and household inequality

How does monetary policy affect income and wealth inequality?

The economic literature has identified three main channels through which a change in the monetary policy stance can have distributional consequences for household wealth and income. The first is the savings remuneration (and cost of debt) channel, which stems from differences in the size and composition of household balance sheets. Because of those differences, a change in interest rates will have opposing effects on the economic conditions of net borrowers and net savers. The second is the asset price channel, which stems from the heterogeneity of household portfolios and the diverse capital gains (or losses) that are produced when the monetary policy stance changes. In this respect, asset price movements induced by expansionary policies are more likely to benefit the wealthy (and, in some cases, the middle class) to the extent that they hold longer-term assets (as explained in more detail in Box 3). The third channel relates to household income and arises because the elasticity of employment relative to the business cycle is heterogeneous across individuals and dependent on individual characteristics.

Monetary policy and inequality: empirical evidence from the euro area

Net interest income reacts differently across households in response to a reduction in the interest rate. This mainly depends on the extent to which households' interest-bearing assets have short maturities and their mortgages have adjustable rates.^[23] As the estimates in Chart 5 show, the net interest income of poorer households has not been greatly affected by the fall in interest rates, since they tend to have low levels of both debt and interest-bearing assets. In contrast, the net interest income of middle-class households has increased as interest rates have declined, mainly because they have relatively high levels of mortgage debt. Finally, richer households have recorded a net loss of interest income, since they tend, on average, to be less indebted.^[24] Thus, the direct impact of lower interest rates does not seem to increase income inequality.

(...)

UN ENJEU SOCIAL, CITOYEN ET ÉCONOMIQUE



L'inclusion financière vise à donner un accès aux services de base, nécessaires à la vie quotidienne. Elle a aussi pour objectif d'éviter un cercle vicieux. Si d'importants progrès ont été réalisés depuis, notamment la création de l'Observatoire de l'inclusion bancaire en 2014, de nombreux efforts restent à fournir. La vigilance s'impose dans le contexte incertain de 2023.

L'inclusion financière revêt une forte dimension collective et devient de plus en plus importante. Tout d'abord, elle désigne a minima l'accès, pour toute personne, aux services financiers indispensables au quotidien : avoir un compte en banque et disposer de moyens de paiement adaptés. Le concept a aussi une acception plus large : il englobe alors également l'accès du plus grand nombre au crédit pour financer un projet d'insertion ; le microcrédit s'adresse ainsi à des personnes exclues du crédit bancaire classique. De manière connexe, la micro-assurance vise à faciliter l'accès à l'assurance pour des personnes ne pouvant pas prétendre à des services



Hervé Gonsard

Directeur général du réseau et des services à l'économie
Banque de France

d'assurance classiques. L'épargne de précaution est également encouragée, via le livret d'épargne populaire (LEP), de même que la micro-épargne. Enfin, l'inclusion financière passe par les dispositifs dont l'objectif est de prévenir, limiter ou traiter les difficultés bancaires et le surendettement.

C'est ainsi un enjeu d'intérêt général qui revêt un caractère social, car les dispositifs contribuent à l'insertion des bénéficiaires et au traitement de situations individuelles difficiles ; économique, car la limitation ou le traitement des difficultés permet le rebond des personnes et facilite leur capacité contributive à l'économie ; citoyen, car cela

conseils budget (PCB), d'autre part à l'initiative de certaines banques qui ont développé des partenariats avec des associations ou créé leurs propres structures d'accompagnement. L'action déjà ancienne d'associations ou des centres communaux d'action sociale (CCAS) est également très importante.

On le voit, l'inclusion financière mobilise collectivement les intervenants sociaux, les établissements de crédit, les administrations et la Banque de France. Par-delà les différences d'approche, c'est grâce au partage des constats, à la concertation sur les solutions à apporter et au dialogue pour résoudre les cas individuels que l'inclusion financière progresse. L'OIB, dont la Banque de France assure la présidence et le secrétariat, joue à cet égard un rôle majeur. En complément, les conseils d'inclusion financière, que la Banque de France vient de généraliser dans chaque département et qui réunissent notamment acteurs de l'aide aux personnes en difficultés et banquiers, sont des outils pour mieux faire connaître les dispositifs, partager les difficultés et les bonnes pratiques, ou encore créer ou renforcer les relations.

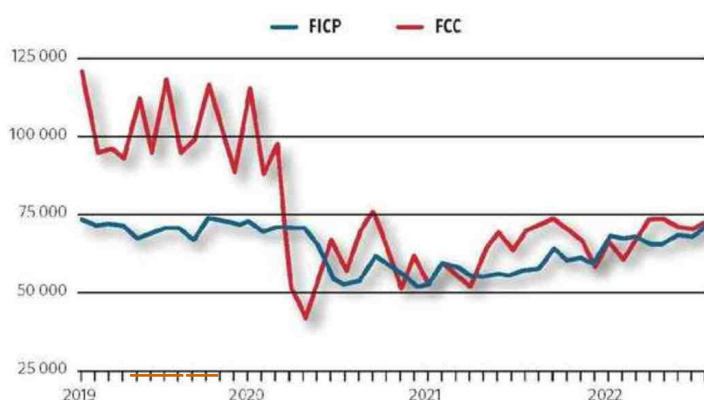
Sans passer en revue tous les dispositifs, je souhaite appeler l'attention sur trois d'entre eux : le droit au compte, le dispositif « clientèle fragile » et le microcrédit.

Tout d'abord, on estime que plus de 99,5 % des personnes adultes dans notre pays disposent d'un compte ouvert auprès d'une banque ou d'un établissement de paiement, ce qui montre que l'accès à un compte est effectif pour l'immense majorité de nos concitoyens. Il n'en demeure pas moins qu'à la marge, des personnes rencontrent des difficultés et doivent recourir à la procédure de droit au compte.

Cette procédure, ancienne mais toujours pertinente, est mise en œuvre par la Banque de France sur demande de personnes – physiques ou morales – dépourvues de compte en banque et ne parvenant pas à en ouvrir un. En 2021, ce sont 34 594 désignations qui ont été effectuées, dont 28 147 pour des particuliers. Ce chiffre a été divisé par deux depuis 2015, où près de 70 000 désignations avaient été réalisées. Cette baisse de moyen terme résulte à la fois d'une plus grande attention prêtée par les banques à leurs clients en difficulté ainsi que du développement de l'offre alternative d'établissements de paiement.

Si l'on ne peut que se réjouir de cette baisse tendancielle du recours à la procédure du droit au compte et si la majorité des désignations se font sans encombre, force est de constater que des difficultés récurrentes sont signalées dans la mise en œuvre de ce dispositif. En premier lieu, une proportion toujours trop importante de demandeurs peine à obtenir une lettre de refus d'ouverture de compte de la part de la ou des banques qu'ils ont sollicitées. La réglementation prévoit qu'une banque doit remettre sans délai une telle lettre de refus à toute personne à laquelle elle refuse l'ouverture d'un compte. Cette obligation doit être rappelée car sa non-application fait obstacle à un droit, ce qui n'est pas acceptable. La lettre de refus fait

Évolutions des flux d'inscription au FCC et au FICP entre 2019 et 2022



Source : Banque de France.

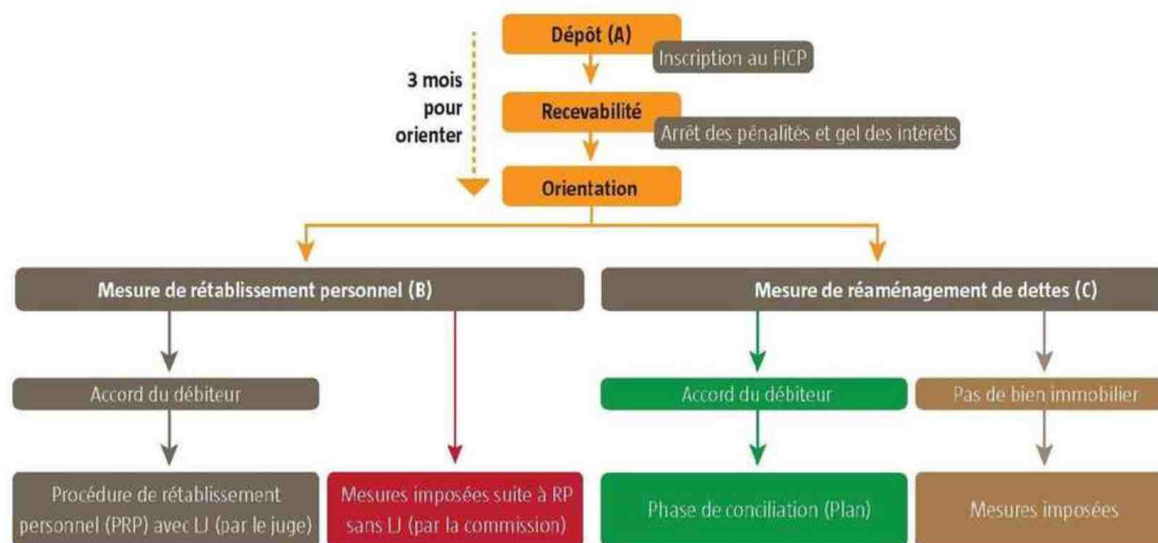
Le fichier central des chèques (FCC) liste les personnes qui sont interdits bancaires ou interdits de chèquiers. Le fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) regroupe les informations sur les incidents de remboursement des crédits aux particuliers.

rend concrète l'idée d'un secteur financier inclusif, avec des services de base accessibles à tous.

En France, l'inclusion financière fait depuis longtemps l'objet d'une attention soutenue du législateur, partagée par de nombreux acteurs : le droit au compte date de 1984, la procédure de traitement du surendettement de 1989 et le démarrage du microcrédit dans notre pays remonte également à la fin des années 1980. Les dispositifs d'inclusion ont cependant été singulièrement renforcés depuis 2014, avec l'instauration de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB) et du mécanisme de détection des clients bancaires en situation de fragilité financière^[1]. En parallèle, des outils d'accompagnement ont été développés, d'une part sous l'égide des Pouvoirs Publics via les points

[1] L'article R. 312-4-3 du Code monétaire et financier prévoit un mécanisme de détection de fragilité financière à partir des critères d'identification suivants : situation de surendettement, inscription au fichier central des chèques sur une durée d'au moins 3 mois, survenance répétée d'irrégularités de fonctionnement du compte ou d'incidents de paiement.

Commissions de surendettement – Schéma de la procédure en vigueur depuis janvier 2018



Source : Banque de France – Direction des particuliers.

partie des quelques documents nécessaires pour saisir la Banque de France. Celle-ci, une fois saisie, ne procède pas à la désignation en fonction de la banque qui a émis la lettre de refus mais, selon la loi, en fonction des parts de marché des différents établissements et de la proximité du domicile du demandeur ou d'un autre lieu de son choix.

Vers une dématérialisation du processus

Une fois la désignation effectuée, il est constaté dans certains cas un délai conséquent (trois semaines, voire plus) avant l'ouverture du compte. Or, il est important que le demandeur puisse rapidement disposer du compte et des services bancaires de base qui y sont attachés. Dans cette optique, la réglementation a évolué cette année pour faciliter la mise en relation entre le demandeur et l'établissement désigné. En 2023, la Banque de France réalisera, comme chaque année, une enquête auprès de bénéficiaires de la procédure pour en évaluer les progrès.

Par ailleurs, sur recommandation de la Cour des comptes et à la demande des Pouvoirs Publics, la Banque de France a entamé des travaux avec la profession bancaire au sein du Comité français d'organisation et de normalisation bancaire (CFONB), en vue de mettre en place, d'ici fin 2023, un dispositif de dématérialisation du courrier de désignation, afin de s'affranchir du délai postal. Ce chantier collectif doit encore améliorer l'efficacité de la procédure de droit au compte.

Au-delà du droit au compte, il faut souligner la montée en puissance ces dernières années du dispositif d'identification par les banques de leurs clients en situation de fragilité financière. Les critères de détection ont été progressivement renforcés et leur mise en œuvre améliorée sous l'égide de l'OIB. En complément, l'Autorité de con-

trôle prudentiel et de résolution (ACPR) en a contrôlé le déploiement effectif. L'ensemble paraît avoir atteint une certaine maturité et les banques y participent activement. Ainsi, l'OIB a constaté qu'à fin 2021, plus de 4,1 millions de clients en situation de fragilité financière avaient été identifiés par leur banque et se voyaient appliquer un plafonnement des frais d'incidents d'au plus 25 euros par mois. La lecture de ce chiffre, important, doit être complétée par la prise en considération de l'importante rotation signalée dans les reportings que les banques adressent à l'OIB : chaque trimestre, ce sont près de 1,5 million de clients qui entrent dans le dispositif, et autant qui en sortent. Se dessine ainsi le double constat, d'une part qu'un nombre très au-delà de 4 millions de personnes bénéficient du dispositif de plafonnement durant une année,

« Le droit au compte est un préalable à l'accès aux services financiers de base. »

d'autre part que ce chiffre recouvre des situations individuelles très différentes, allant de la fragilité persistante à des difficultés passagères. Dans tous les cas, le dispositif remplit son rôle de limitation des frais et d'arrêt de tout effet « boule de neige ». L'OIB a mandaté son conseil scientifique pour, en collaboration avec les banques, étudier ce phénomène de rotation et les réalités individuelles sous-jacentes.

Je souligne au passage le rôle joué par les fichiers d'incidents gérés par la Banque de France dans les dispositifs de prévention : outre leur rôle classique notamment pour

limiter la spirale du surendettement, ils constituent l'un des outils utilisés par les banques pour identifier leurs clients en situation de fragilité financière.

Tout client identifié comme en situation de fragilité doit se voir proposer par sa banque de souscrire l'offre spécifique clientèle fragile (OCF), conçue pour un meilleur pilotage du budget et une limitation accrue des frais d'incident. Plus de 800 000 personnes l'ont fait, étant précisé que cette offre est plus particulièrement destinée aux clients en situation de fragilité financière durable. Les remontées de terrain signalent toutefois l'importance de la pédagogie dans la présentation de cette offre aux clients ainsi que les réticences rencontrées auprès de certains ménages au regard de son contenu. L'OIB demeurera attentif à la bonne diffusion de l'offre et aux sujets qui s'y rapportent. À noter, les réseaux bancaires représentés à l'OIB ont indiqué que l'OCF pouvait être souscrite par toute personne qui en fait la demande, même si elle n'est pas identifiée comme en situation de fragilité financière par sa banque. Elle bénéficie alors des plafonnements de frais qui y sont attachés.

Le microcrédit, un dispositif encore méconnu

En complément, le microcrédit est un autre outil d'inclusion financière qui doit gagner en notoriété et être développé. Le terme microcrédit désigne un crédit de faible montant, à caractère social, destiné à des personnes exclues du crédit bancaire classique, et dont le souscripteur bénéficie d'un accompagnement. À cet égard, le terme microcrédit doit être utilisé à bon escient et ne pas être confondu avec un crédit à la consommation de faible montant ni avec le concept de minicrédit.

« Le dispositif "clientèle fragile" des banques est une avancée dans la protection du consommateur. »

Le microcrédit personnel² est le plus souvent utilisé pour financer l'achat d'un véhicule. Sa diffusion est le fait de nombreux acteurs, associations, organismes de microcrédit, banques, qui chacun assure tout ou partie de la chaîne suivante : prescription, instruction de la demande, décision d'octroi du microcrédit et mise en place, accompagnement et suivi. Cet écosystème est riche, précieux et il est fréquent qu'un dossier de microcrédit implique la coopération de deux voire trois acteurs.

La production et l'encours de microcrédit progressent ces dernières années. Toutefois, le constat général est que cet instrument est encore trop peu connu et qu'il existe une importante marge de progression. À la suite

du rapport du député Philippe Chassaing, les Pouvoirs Publics ont fait évoluer la réglementation pour relever le montant plafond et la durée maximale de remboursement des microcrédits personnels. L'ensemble des acteurs de l'écosystème sont fortement impliqués, comme l'ont montré cet automne les échanges dans les conseils départementaux d'inclusion financière. La Banque de France va contribuer à la mobilisation, notamment en reprenant le site internet France-microcredit.org, développé par la Caisse des dépôts et consignations. L'objectif du site restera inchangé : participer à la promotion du microcrédit et constituer pour le public et les acteurs de la filière un annuaire afin qu'ils sachent à qui s'adresser dans chaque département.

S'agissant du secteur bancaire, certains établissements sont plus particulièrement investis dans le microcrédit. Leur démarche est à saluer. Il serait intéressant que, de manière générale, les réseaux bancaires puissent orienter vers un acteur du microcrédit les clients dont le profil et le projet correspondent à l'objet de celui-ci.

2023, une année de vigilance

Ainsi que l'écrivait dans le dernier rapport annuel de l'observatoire son président, le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, les résultats constatés fin 2021 en matière d'inclusion financière dans notre pays étaient encourageants, à porter au crédit de l'ensemble des acteurs concernés, mais ils invitaient également à rester mobilisés.

À fin octobre 2022, les données intermédiaires collectées montrent qu'à ce stade, la tendance reste favorable. Ainsi, en cumul sur les dix premiers mois de l'année, il est observé une légère baisse du nombre de dossiers de surendettement déposés et des demandes de droit au compte par rapport à 2021. En parallèle, la Banque de France constate une certaine normalisation du nombre des incidents sur crédits aux particuliers, qui après un volume historiquement bas en 2021 et une remontée au premier trimestre, se sont stabilisés depuis à un niveau un peu inférieur à celui de 2019. De même, il est observé, depuis l'été, une stabilisation des dépôts de dossiers de surendettement et des demandes de droit au compte. Toutes ces données sont disponibles chaque mois sur le baromètre de l'inclusion financière, publié sur le site internet de la Banque de France³, sur lequel il est possible de retrouver toutes les informations pratiques en matière d'inclusion financière pour le grand public, ainsi que les travaux de l'OIB.

Compte tenu des incertitudes qui entourent les perspectives économiques et les conséquences possibles sur la situation financière de certains ménages, il conviendra que l'ensemble des acteurs demeurent vigilants dans les mois à venir, au service de nos concitoyens les plus vulnérables, que cette situation soit passagère ou non. La Banque de France restera pleinement mobilisée au travers de ses missions et de ses agents, et toujours à l'écoute de ses partenaires, au service du public et de l'intérêt général. ■

[2] Il existe également un microcrédit professionnel, destiné à financer des projets tels la création ou le rachat de très petites entreprises.

[3] www.banque-france.fr, espace particuliers-inclusion financière.

Frais bancaires : une facture à la baisse pour les clients fragiles

Le montant moyen des frais d'incidents bancaires a continué de baisser l'an dernier, selon le rapport de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB) qui dépend de la Banque de France. Les banques parviennent à mieux identifier les clients en difficulté financière.

Ce sont des encouragements bienvenus pour les banques dans un contexte politique tendu, où le maintien du pouvoir d'achat est érigé en priorité par le gouvernement.

La Banque de France a salué ce mercredi, à l'occasion de la publication du rapport annuel de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB), « les résultats très encourageants de l'ensemble des actions mises en œuvre » par les banques, les associations et les pouvoirs publics pour protéger les personnes en situation de fragilité financière.

Le superviseur financier se félicite notamment d'une meilleure détection de ces populations financièrement à risque. À fin 2021, 4,1 millions de clients des banques étaient identifiés comme fragiles, soit une hausse de 8 % en un an et de 14 % en cinq ans.

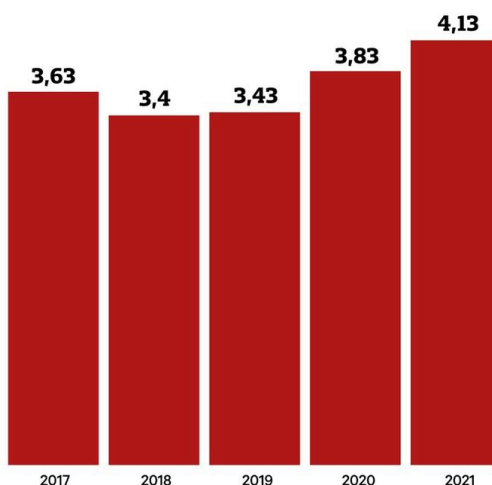
« Il n'y a pas de dégradation particulière de la situation, prévient François Villeroy de Galhau, le gouverneur de la Banque de France. Mais bien une meilleure prévention et l'identification en amont par les banques des situations de fragilité ».

Surendettement en baisse

Cette augmentation de la clientèle fragile s'accompagne d'une diminution des frais d'incidents, qui sont facturés lorsque des opérations ne peuvent être réalisées faute d'argent sur le compte.

Clients fragiles dans les établissements teneurs de comptes de dépôt

En millions d'unités, au 31 décembre de chaque année



SOURCE : BANQUE DE FRANCE



En moyenne, ils s'établissaient à 118 euros en 2021, en baisse de 17 % sur un an.

Cette situation s'explique justement par une meilleure détection de la clientèle fragile, qui peut dès lors bénéficier des règles de plafonnement (25 euros par mois maximum de frais d'incidents) mises en place fin 2018 après la crise des « gilets jaunes ».

Le nombre de personnes bénéficiant de « l'offre spécifique clientèle fragile » (pour les clients les plus à risque), avec des plafonds encore inférieurs, a augmenté l'an dernier, avec 690.000 bénéficiaires au total, soit deux fois plus qu'en 2017. Une hausse « qui confirme la meilleure appréhension de cette offre par les conseillers bancaires et les clients », explique l'OIB dans son rapport.

Dans le même temps, le dépôt des dossiers de surendettement a continué de baisser, dans la foulée de la crise sanitaire.

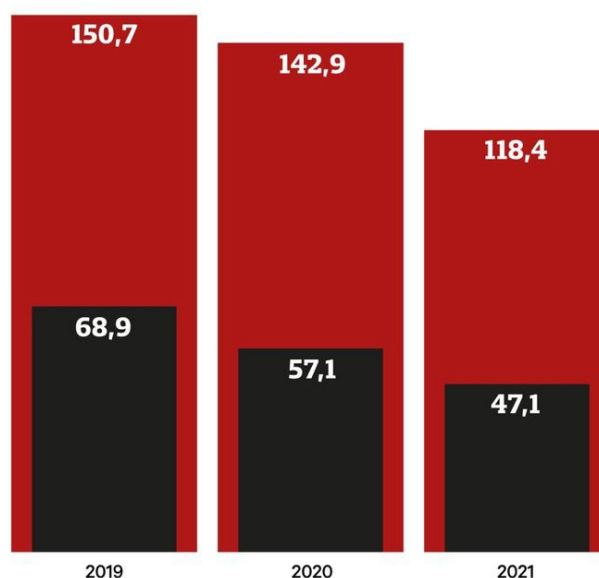
« Ces chiffres encourageants sont dus à la multiplication des actions menées par l'ensemble des acteurs de l'inclusion bancaire. Ils témoignent également de la volonté des banques d'agir quotidiennement auprès de leurs clients qui rencontrent des difficultés », a commenté la Fédération bancaire française (FBF) mercredi.

Frais d'incidents pour les clients fragiles

En euros, au 31 décembre de chaque année

■ Clients fragiles sur le mois

■ Clients bénéficiaires de l'offre spécifique sur le mois



SOURCE : BANQUE DE FRANCE

Des banques scrutées de près

Ces résultats contrastent avec les récentes critiques formulées par UFC-Que Choisir sur les pratiques des banques en matière de frais d'incidents. En début de mois, l'association de défense des consommateurs avait dénoncé « la ponction insupportable sur le pouvoir d'achat » que représentent notamment les frais de rejet de prélèvement, estimant qu'« au moins un milliard d'euros » pouvait être économisé pour les clients.

L'attitude des banques est scrutée de près en cette période d'incertitude économique, avec une très forte remontée de l'inflation. Avant les élections législatives, Bercy les avait invitées à la modération tarifaire, laissant planer la menace de nouvelles mesures dans le cadre du texte de loi sur le pouvoir d'achat qu'il souhaitait faire passer cet été.

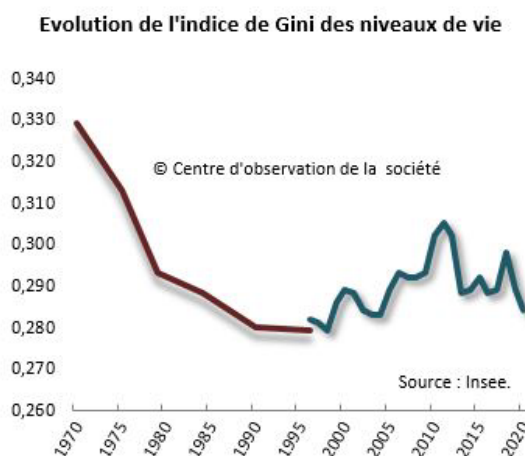
Les banques ne sont pas les seules visées : les assureurs, convoqués ce jeudi par le ministre de l'Économie et des Finances, devraient également être mis à contribution sur le sujet.

Dans cette période compliquée, la Banque de France assure vouloir « rester vigilante et pleinement mobilisée », alors que les personnes fragiles financièrement sont généralement les premières victimes de l'inflation galopante.

Romain Gueugneau

Les inégalités de revenus se sont stabilisées en France en dépit des crises

Les inégalités de niveaux de vie semblent en voie de stabilisation en France, si l'on en croit les données de l'Insee. L'indice de Gini, qui mesure l'écart entre une situation d'égale répartition des revenus et la situation réelle¹, est en 2020 à son niveau du milieu des années 2000². Même tendance pour le ratio de Palma, qui rapporte la masse globale des revenus que reçoivent les 10 % les plus riches à celle des 40 % les plus pauvres, qui s'établit à 1,04³. Il est même revenu à son niveau de 1999.



Une réouverture des inégalités de revenus s'est amorcée vers la fin des années 1990 et surtout au début des années 2000, avant même la crise de 2008. Après des décennies de diminution (1970-1980), les inégalités de niveaux de vie ont commencé à augmenter. D'abord par en raison de l'envolée des revenus des catégories aisées, puis à cause de la stagnation du niveau de vie des catégories moyennes et populaires. Mais depuis 2005, hormis le pic de 2010-2012, les évolutions demeurent limitées. Le mouvement semble enrayé : les inégalités de revenus, globalement, ne progressent plus.

Dans les années récentes, les mesures très favorables aux plus aisés, prises en 2017, ont ensuite été compensées notamment par le soutien aux bas revenus en 2019 -hausse de la prime d'activité- obtenu suite aux manifestations des gilets jaunes puis par les mesures prises pour compenser les effets de la crise sanitaire. Par ailleurs, le chômage diminue depuis 2016, ce qui profite aux bas revenus.

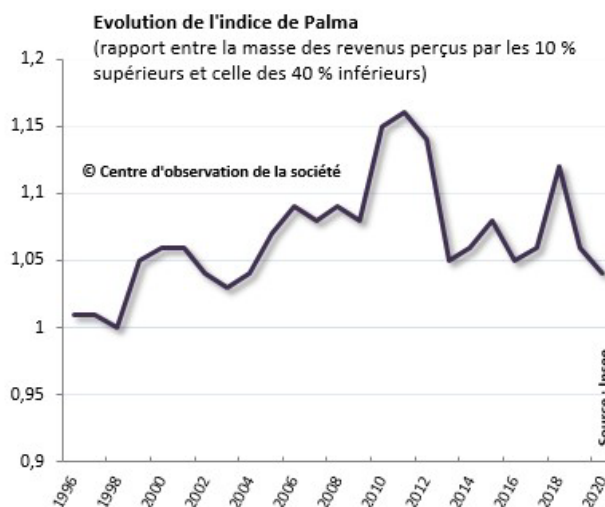
Cette tendance générale appelle plusieurs nuances. La forte hausse des inégalités des années 1990 n'est pas effacée, tant s'en faut. Si on ne prend pas en compte l'année 2020, pour laquelle l'Insee estime que les données sont sujettes à caution, le niveau des écarts demeure plus élevé qu'à cette période. Plus que les variations de court terme, ce qui frappe c'est l'inversion de tendance longue : dans les années 1970 et 1980, les niveaux de vie se rapprochaient, ce n'est plus le cas depuis une trentaine d'années. La « convergence des classes » (de revenus au moins) est une période révolue. Enfin, ces données très globales peuvent masquer la situation d'une partie des plus pauvres qui n'apparaissent pas dans les données de l'Insee. Même chose pour la

situation du sommet de la distribution des revenus, dont le poids dans la distribution des revenus est trop faible pour faire varier des indices aussi généraux.

Et demain ?

Les données les plus récentes publiées en France datent de 2020. Le « quoi qu'il en coûte » du président de la République a évité une réouverture des écarts de revenus, mais désormais tous les regards sont tournés vers l'indice des prix. Dans un contexte d'inflation, tous ceux dont les revenus ne suivront pas perdront beaucoup. Notamment les employés des entreprises en situation très concurrentielles et de petite taille, ou les travailleurs indépendants qui ne pourront pas augmenter leurs prix. Même si cela restera invisible dans les données sur les revenus, établies à partir d'un indice des prix général à la consommation, les ménages fortement dépendants de l'automobile ou dont le logement est mal isolé seront eux aussi pénalisés.

À l'avenir, la stabilisation relative des inégalités de revenus de ces cinq dernières années ne sera qu'une parenthèse si la baisse du chômage ne débouche pas sur une amélioration de la qualité des emplois. Une diminution du chômage n'est pas incompatible avec une progression des inégalités si le travail n'est pas rémunérateur. Il faut noter que les chiffres du chômage ne comprennent pas une partie d'actifs potentiels qui avaient baissé les bras au vu des conditions d'emploi, mais qui pourraient revenir sur le marché du travail. Inversement, une amélioration durable assortie de garanties de hausses des salaires et de réduction de la précarité pourrait effacer assez vite les effets de la progression des inégalités constatée entre la fin des années 1990 et le milieu des années 2000. Ce qui serait une bonne nouvelle pour la société française.



Notes :

1. Plus il est proche de 1, plus les revenus sont inégalement répartis, plus il est proche de 0, plus ils sont également distribués.
2. Les données 2020 sont publiées mais non validées par l'Insee du fait des difficultés causées par le confinement. Elles sont à prendre avec précaution. Toutes les données de cet article s'entendent après impôts et redistribution.
3. Autrement dit, les 10 % du haut de l'échelle reçoivent un peu plus que l'ensemble des 40 % du bas de l'échelle réunis.

La Banque de France met en place un numéro unique pour aider les personnes en difficulté financière

La Banque de France a lancé un numéro de téléphone unique et une campagne de communication pour mieux faire connaître ses compétences aux personnes financièrement fragiles.

Le 3414, qui remplace les quelque 200 numéros d'appel existants, vise à "offrir plus de lisibilité et de simplicité pour joindre nos services, et d'efficacité dans la prise en charge des questions du public", précise la Banque de France, qui reçoit chaque année plus d'un million d'appels. Pour faire connaître ce nouveau numéro, en place depuis fin octobre au prix d'un appel local (non surtaxé), l'institution lance une campagne de publicité à l'accroche explicite : les conseillers sont "là pour vous aider".

"Les personnes qui s'adressent à nous sont des particuliers qui rencontrent une difficulté d'ordre bancaire", rappelle le directeur des particuliers de la Banque de France, Mark Béguery, soit "pour avoir un compte bancaire et des moyens de paiement", soit "parce qu'elles sont fichées pour des incidents de paiement", soit parce qu'elles "n'arrivent pas à faire face à leurs dettes". Le nouveau numéro de téléphone unique, accessible du lundi au vendredi de 8H à 18H, s'inscrit en complément des autres canaux disponibles pour contacter la Banque de France : dans les guichets partout en France, par courrier postal ou sur son site internet.

Une "bonne chose" pour le délégué syndical de la CGT Banque de France Hugo Coldeboeuf, si elle ne se traduit pas par une dégradation de l'efficacité du service public. "Dans les faits, vous avez de moins en moins de réponse spécifique à votre question", déplore-t-il, puisque la "standardisation" des appels implique un "éloignement" entre la personne qui prend l'appel et le gestionnaire du dossier.

Avec la persistance de l'inflation en France (6,2% sur un an au mois d'octobre, selon l'Insee), la Banque de France se veut très vigilante à l'égard du surendettement. Près de 40 % des appels entrants concernent ce sujet. L'institution ne constate pas pour autant d'augmentation du nombre de dépôts de dossiers de surendettement. Le total en 2022 devrait tourner autour de 115.000, moins qu'en 2021 (environ 121.000).

Un nombre de guichets ouverts en constante de diminution depuis dix ans

Mais syndicats et associations dénoncent un constat en trompe-l'œil car la Banque de France se fait plus rare en régions, avec un nombre de guichets permanents divisé par deux depuis 2010 (soit plus de 200 en 2010 contre 105 aujourd'hui) et donc moins de dossiers enregistrés. La différence n'a été que partiellement remplacée par une soixantaine de bureaux d'accueil et d'informations, aux jours et horaires d'ouverture plus restreints. La Banque de France essaye également dans huit départements de se greffer au réseau France services, des lieux qui regroupent plusieurs services publics (impôts, poste, Pôle emploi...).

En octobre, l'Association française des sociétés financières (ASF) avait alerté sur la capacité des particuliers à rembourser leurs crédits à la consommation, par ailleurs en hausse de 9,2% sur un an au troisième trimestre. "Depuis environ deux semaines, nous commençons à avoir une augmentation claire du nombre de saisines des associations", explique à l'AFP la juriste de la fédération Crésus Pauline Dujardin, qui rassemble des associations luttant contre le surendettement.

Elle souligne par ailleurs qu'il peut exister un délai entre le moment où les difficultés apparaissent et celui où les gens demandent de l'aide, entraînant par conséquent un effet retard dans les chiffres publiés. "Nous entendons tout ce que nous disent les intervenants sociaux (...) et leur inquiétude pour certains ménages de l'impact de la hausse du prix de l'énergie et de l'alimentation sur les mois à venir", note M. Béguery. Pour autant, "il existe des difficultés qui ne se traduisent pas par des problèmes bancaires", précise-t-il.